DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Togo | E-Visa (Tourisme)

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Vous pouvez nous transmettre votre dossier complet :
- Par email (conseillé), en réponse à l'email de confirmation de commande, en nous envoyant en pièces jointes les documents (scannés, ou pris en photo de bonne qualité)
OU
- Par courrier sécurisé ou dépôt à notre adresse : RapideVisa, 7 rue La Boétie, 75008 Paris

Fournir pour CHAQUE demandeur de visa :
Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Page d'identité du passeport (en scan ou photo ou copie) :**
- Il s'agit de la page du passeport avec votre date de naissance, numéro de passeport etc.
- Le passeport doit être signé et **valide au moins 6 mois après la sortie prévue** du pays.
- Il est conseillé d'avoir un passeport de bonne qualité avec au moins 2 pages vierges face à face.
- Pour que votre e-visa soit délivré par les autorités sans retard, merci de nous transmettre une bonne qualité **toutes les informations sur la page de passeport doivent être lisibles**.

☑ **1 Photo d'identité couleur (en scan-couleur ou photo ou copie) :**
- Aux normes françaises, sur fond clair.
- De bonne qualité.

☑ **1 Fiche simplifiée d'informations (en scan-couleur ou photo ou copie) disponible en document à télécharger ci-joint :**
- À imprimer, remplir et nous transmettre.
- Ces informations nous permettront de demander votre e-visa.
- **Si vous n'avez pas d'imprimante, vous pouvez indiquer vos informations dans votre email d'envoi des documents.**

☑ **1 Justificatif d'hébergement, au choix :**

• 1 Réservation d'hôtel nominative indiquant le nom et prénom du voyageur, les dates du séjour au Togo, le nom et l'adresse de l'hôtel.

OU si vous visitez un proche :

• 1 Attestation d'hébergement nominative, qui doit OBLIGATOIREMENT :
- être **rédigée, délivrée, signée et tamponnée par la MAIRIE** de la commune de l'hébergeant, sur papier à en-tête de la mairie (les attestation de préfecture ou autre administration ne sont pas acceptées).
- comporter une **adresse complète de l'hébergeant** détaillant la maison, la rue, le quartier, la ville.
- comporter les dates de séjour.
- comporter le nom, prénom et **téléphone** de l'hébergeant.

☑ **1 Confirmation des vols A/R avec nom et prénom :**
ou 1 attestation d'agence de voyage tamponnée et signée, indiquant les vols A/R et le nom et prénom du voyageur.

☑ ***Information pour entrer au Togo (pas à fournir pour le visa) :*** Pour entrer au Togo, il est obligatoire de présenter, en plus de son passeport et visa, un carnet international de vaccination comportant la mention du vaccin contre la fièvre jaune.